

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 MAI 2014 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard - MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert - BERTHET Annie - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne - LACROIX Jacqueline - GENRE Annie - DESPREZ Alain - BOUTERAON Elisabeth - JEANNEROD Françoise - GALLOIS Delphine - CAILLAT Marie-Carmen - BENOIT-GUYOD Sébastien - LACROIX Jean-Sébastien - GRENIER Sandrine - CLERC Nicolas - PROST Marcel - DELEPOUVE Lionel

Absents : Frédéric BOURLAND (pouvoir à Bernard MAMET) - Claire CRETIN (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD) - Véronique GANGNERY (pouvoir à Lionel DELEPOUVE) - Fabien CHAVIN-GAZALIER (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX)

Secrétaire de séance : Marcel PROST

Le 15 mai 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2014**
- 3 – Lotissement Les Crêtets : présentation par le cabinet VERDI, maître d'œuvre**
- 4 – Finances :**
 - subventions 2014
 - convention de signalétique d'intérêt local
- 5 – Marché à bons de commande de travaux : débroussaillage et entretien des murs des remparts du Fort des Rousses – Signature du marché**
- 6 – Adhésion 2014 au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme (C.A.U.E.) du Jura**
- 7 – Tirage au sort des jurés d'assises**
- 8 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 9 – Questions et informations diverses**
 - Rapport des commissions
 - Point sur les délégations extérieures
 - Organisation du scrutin pour les élections européennes du 25 mai 2014

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Marcel PROST secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2014

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier compte rendu du conseil municipal. Aucune observation n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 avril 2014.

3. Lotissement Les Crêtets : présentation par le cabinet VERDI, maître d'œuvre

Arrivée de Sandrine GRENIER et Jean- Sébastien LACROIX (avec le pouvoir de Fabien CHAVIN-GAZALIER).

M. le Maire fait un rappel historique du projet :

- 1) **Délibération du 25 août 2011 :** lors du débat du conseil municipal sur le P.A.D.D dans le cadre de la révision du PLU, le conseil municipal a décidé de déplacer le projet de lotissement HQE sur la

zone des Crêtets et admis le principe d'un lotissement composé de parcelles individuelles. Une zone d'habitation a clairement été identifiée sur ce secteur des Crêtets.

- 2) **Délibération du 30 novembre 2011** : lancement d'une étude d'aménagement sur la zone des Crêtets
- 3) **Délibérations du 29 mars 2012** :
 - création d'un budget annexe du lotissement des Crêtets et assujettissement à la TVA ;
 - signature d'une convention avec le CAUE visant à élaborer des réflexions sur l'aménagement du secteur des Crêtets dans une démarche de gestion durable du foncier et d'inscription du projet dans le village.
- 4) **8 juillet 2013** : remise par le CAUE des documents suivants :
 - cahier des charges pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
 - étude sur le secteur
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur
- 5) **Avis d'appel public à la concurrence** publié au BOAMP le 15 juillet 2013 et au Progrès le 18 juillet 2013 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement Les Crêtets.
Date limite de réception des offres : 16 septembre 2013.
Nombre de plis reçus dans les délais : 10

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- compétence et expérience : 40%
- Prix : 30%
- Délai d'exécution : 30%

Au vu du classement des offres, il est décidé d'auditionner 3 candidats le vendredi 25 octobre 2013 :

- ABEST
- VERDI
- VIATEC ALTUS

Suite à cette audition, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de VERDI.

- 6) **Délibération du 7 novembre 2013** autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la SAS VERDI INGENIERIE.

M. Marc LOPEZ, chargé de mission du cabinet VERDI, présente et commente l'esquisse du lotissement des Crêtets portant notamment sur :

- le périmètre ;
- son aménagement avec la trame viaire et les espaces publics, les noues paysagères, des petites poches de stationnement ;
- la typologie des logements : 45 logements individuels, 17 logements groupés, 15 logements intermédiaires, 24 logements collectifs, soit au total 101 logements ;
- l'insertion urbaine et paysagère : implantation et orientation du bâti en fonction de la topographie et de l'orientation solaire ;
- le phasage : 2 phases (les études se feront sur l'ensemble ainsi que l'appel d'offres pour les travaux). Le Cabinet VERDI propose la possibilité d'une phase 3 pour ne pas bloquer un aménagement futur des espaces résiduels. Le projet est soumis à permis d'aménager (3 mois), à la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (2 mois). Le maître d'œuvre est en attente de retour d'information de la DRAC sur la problématique archéologique. Le projet est aussi soumis au dépôt d'un dossier « cas par cas » (étude d'impact simplifiée).
- la réalisation des réseaux humides et secs : maillage du réseau, la défense incendie, l'assainissement collectif, la création d'unités de rétention et d'infiltration des eaux de pluie, le mandatement au SIDEC pour les réseaux TELECOM, électricité, éclairage public et pose d'un fourreau pour la fibre optique. La collecte des ordures ménagères est à voir avec le SICTOM pour mise en place de molocks.

- la répartition des surfaces et l'enveloppe financière : le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 500 000 € TTC, comprenant l'ensemble des travaux d'aménagement sur le domaine public au stade esquisse. La viabilisation s'effectuera en une seule tranche. La surface d'aménagement représente 72 410 m² dont 33 955 m² non cessibles (routes, espaces verts, bassin de rétention...). Il reste 38 455 m² de surface cessibles.

- Les parcelles individuelles auront une superficie minimum de 295 m² et maximum de 1070 m².

- les parcelles individuelles groupées auront une surface minimum de 245 m² et une surface maximum de 492 m².

C'est aux acquéreurs de travailler sur les lots pour implanter leurs bâtiments.

Robert BONNEFOY demande à M. LOPEZ s'il sera établi un cahier des charges pour l'aménagement des parcelles privées.

Marc LOPEZ répond que dans le permis d'aménager, il y a un règlement qui précisera les règles de construction. Il vaut mieux un règlement souple et en parallèle des chartes pour cadrer les aménagements futurs.

Lionel DELEPOUVE demande où en est le projet.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que l'aménagement de la zone des Crêtets a été voté.

M. le Maire rappelle que ce projet respecte les lois Grenelle en consommant le moins d'espace possible.

Lionel DELEPOUVE demande si le lotissement est mis en vente par la commune. M. le Maire répond oui.

Christophe MATHEZ indique que 53 demandes d'acquisition ont été déposées en mairie à ce jour.

Sandrine GRENIER demande si le prix de vente a déjà été déterminé. M. le Maire répond qu'il n'a pas encore été fixé, il convient d'avoir le coût d'aménagement, puis le conseil pourra déterminer le prix de revient du lot et donc son prix de vente au m². On vendra au m² sauf pour les collectifs où la commune vendra de la surface à construire avec un autre prix. Actuellement, le terrain n'est pas valorisé, il faut tenir compte de la valeur des terrains et des frais annexes.

Delphine GALLOIS demande quelle sera la durée des travaux d'aménagement.

Marc LOPEZ répond qu'à partir de la notification du marché, avec une saison et une météo favorables, on crée le lotissement en deux phases : les réseaux puis lorsque les maisons sont construites, on fait les finitions. Il faut travailler le phasage de réalisation des travaux avec la commune.

M. le Maire rappelle qu'il faut vendre les parcelles au moment où les travaux se font pour alimenter la trésorerie.

Le planning de l'étude : actuellement au stade AVP, le Cabinet VERDI prévoit un mois pour passer au stade Projet (tracé précis des voiries et des réseaux, lancement de l'étude géotechnique). L'ensemble du dossier (autorisations diverses, lancement de l'appel d'offres) devra être terminé à la fin de l'année pour un début des travaux de viabilisation au printemps 2015.

Alain DESPREZ pense que c'est un très beau projet. Il demande toutefois si les flux de circulation sur la rue du Clos Cappérony ont bien été pris en compte.

M. le Maire indique qu'il y a une possibilité de sortie du côté de la route des Rousses d'Amont.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que la largeur de la voirie du Clos Cappérony permet de réaliser ces aménagements.

Christophe MATHEZ ajoute que le Cabinet VERDI n'a pas été missionné pour réguler le trafic de la rue du Clos Cappérony.

4. Finances :

- Subventions 2014

Christophe MATHEZ, 1^{er} adjoint aux finances commente le tableau des subventions 2014 élaboré par la commission des finances lors de sa réunion du 6 mai 2014.

Seules les associations dont le dossier est complet figurent dans le tableau.

Il rappelle les obligations d'une association pour l'attribution d'une subvention :

- elle doit en faire la demande (ce n'est pas un dû)
- elle doit expliquer le projet et préciser à quoi va servir la subvention
- elle doit fournir le bilan financier et les comptes doivent être équilibrés

La maison des parents de Franche-Comté et le comité des fêtes de la Doye ont complété leur dossier de demande de subvention et peuvent donc faire l'objet d'une décision.

La commission des finances a proposé d'harmoniser le montant des subventions pour les associations à but humanitaire.

La mise à disposition gratuite des salles communales a été valorisée car cela équivaut à une subvention.

Christophe MATHEZ propose de verser 100 € à la maison des parents de Franche-Comté et 889 € au Comité des Fêtes de la Doye (principalement pour l'organisation du repas des anciens à la Doye). Annie BERTHET rappelle que le comité des fêtes fait également d'autres animations et actions à La Doye.

Auparavant, les associations sportives qui faisaient partie de l'office des sports avaient une subvention. Elles bénéficient aujourd'hui d'une part fixe et d'une part variable en fonction du prix de la licence fédérale multipliée par le nombre de jeunes de moins de 18 ans domiciliés des Rousses.

Christophe MATHEZ propose de surseoir à statuer sur la subvention de l'association « le gant d'argent » car il doit encore vérifier un point sur les comptes.

Christophe MATHEZ rappelle qu'une subvention exceptionnelle a été attribuée au club de tennis pour le tournoi de tennis.

Dans le montant des subventions versées en 2013, il y avait celle du centre sportif qui s'élevait à 78 000 €. En 2015, si les associations ne font pas la demande avant fin avril 2015, les associations sauteront un exercice budgétaire. Pour cette année, on fera une séance d'attribution de subvention supplémentaire car les associations n'ont pas été prévenues.

Christophe MATHEZ informe aussi le conseil municipal que les associations qui bénéficient d'une mise à disposition régulière d'une salle communale, ont signé récemment une convention avec la commune.

Pour les associations « ça peint », « trois petits points » et « trois couleurs », elles ont un excédent sur leur compte qui ne nécessite pas une subvention communale. Elles pourront toutefois faire une demande exceptionnelle pour une manifestation ou une activité particulière et pourront bénéficier d'une subvention.

Christophe MATHEZ s'aperçoit que la Commune des Rousses est la plus généreuse en versement de subventions par rapport aux communes avoisinantes.

Libellés Associations	Subventions 2013	Propositions 2014
I - Associations ou organismes à but humanitaire	2 134,00	1 424,00
LEON BERARD ENFANTS	345,00	100,00
CENTRE LEON BERARD	345,00	100,00
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	114,00	100,00
SOS FAMILLES EMMAUS	176,00	0,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	574,00	574 + Salle
SPA DE MOREZ	330,00	200,00
PRODESSA	250,00	250,00
U,N,A,F,A,M, (MALADIES PSYCHIQUES)	0,00	100,00
II - Animation - culture - musique	13 312,00	11 970,00
ASSOCIATION CULTURELLE ROUSSELANDE	6 170,00	5 170 + Salle
CA PEINT ASSOCIATION	114,00	0,00 + Salle
TROIS PETITS POINTS	114,00	0,00 + Salle
PATTOFILS	0,00	0,00 + Salle
3 COULEURS	114,00	0,00 + Salle
TRANS ORGANISATION - TRANSJU'TRAIL	1 000,00	1 000 + Salles
TRANSORGANISATION - TRANSJURASSIENNE	4 400,00	4 400 + Salles
LES AMIS DES ORGUES HT JURA	1 400,00	1 400,00
III - Autres associations locales	16 070,00	15 878,00
SOUVENIR FRANCAIS	77,00	100,00
SKIEURS ROUSSELANDS	10 000,00	10 130 + Salle
GOLF CLUB LE ROCHAT	2 344,00	2 325,00
FNACA	114,00	100,00
MÉMOIRE DE LA RESISTANCE JURASSIENNE	0,00	100,00
HAND-BALL MOREZ HAUT-JURA	0,00	500 + Salle
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	320,00	0 + Salle
TENNIS CLUB HAUT JURA	2 500,00	2 488,00
TOTAL GENERAL		29 272,00
Montant total des subventions versées en 2013 : 119 951,01		
Budget 2014 : 45 000 €		

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter la proposition de la commission des finances de versement des subventions 2014 aux associations.

Annie GENRE et Claire CRETIN ne prennent pas part au vote car elles sont Présidentes respectivement de l'Association Culturelle Rousselande et le Club des Skieurs Rousselands.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (21 voix) le versement de subventions aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2014.

- Convention de signalétique d'intérêt local

M. le Maire rappelle qu'en 2010, la commune a intégré le dispositif directionnel des commerces et services de la Station des Rousses. A cette occasion, la commune a signé une convention de groupements de commande avec la Communauté de communes de la Station des Rousses et les autres communes de la station pour l'achat, la pose, l'entretien et la maintenance de panneaux signalétique directionnelle.

Cette convention est arrivée à son terme fin 2013. Le Président de la CCSR (M. François GODIN, sous mandat précédent) propose à la commune de renouveler ce groupement de commande pour entretenir la signalétique en place sur les 3 prochaines années et éventuellement acquérir de nouveaux panneaux.

Christophe MATHEZ indique que la commune est propriétaire de 63 panneaux, la communauté de communes en possède 15, les privés en possèdent 26 et le Parc Naturel Régional 2.

Le coût pour 3 ans est de 7 128 € TTC et comprend :

- l'entretien annuel des panneaux (nettoyage une fois par an) ;
- la maintenance des panneaux en cas d'endommagement ;
- l'occupation du domaine public.

Lors de sa séance du 6 mai, la commission des finances a donné un avis défavorable car :

- les services techniques communaux peuvent prendre en charge le nettoyage ;
- l'assurance de la commune peut prendre à sa charge le remplacement des panneaux en cas d'endommagement ;
- les panneaux sont situés sur le domaine public communal.

M. le Maire indique que la commission était réduite au moment de la décision, il n'y a donc pas eu de véritable débat.

Sébastien BENOIT-GUYOD se demande si la commune va vraiment se donner les moyens humains pour nettoyer les panneaux une fois par an.

M. le Maire précise que c'est l'ex-Président de la Communauté de Communes qui a proposé la signature de cette convention.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite qu'on missionne quelqu'un une fois par an.

Christophe MATHEZ indique que les services techniques nettoient déjà les autres panneaux de rue et précise qu'ils ne sont pas en bois mais en aluminium.

Jean-Sébastien LACROIX pense que les assurances ne prendront pas tout en charge. Un marché global a été passé par la Communauté de communes et rétrocédé aux communes. La communauté de communes devra renouveler de son côté, donc ce n'est pas le même coût pour elle.

Gilles BOURQUI rappelle que ces panneaux sont récents.

M. le Maire s'étonne que la question ne se soit pas posée en 2010 et que la commune n'ait pas annoncé qu'elle avait le personnel pour réaliser le nettoyage.

Christophe MATHEZ pense que si la commune des Rousses abime ou change un panneau, elle le paie. Cela ne change rien si on signe la convention.

M. le Maire indique que les trois autres communes ont déjà délibéré et ont donné leur accord.

Christophe MATHEZ remarque qu'elles ont moins de panneaux.

Nicolas CLERC demande si en cas de refus des Rousses de signer le contrat, les autres communes risquent de ne pas bénéficier d'un prix intéressant.

Jacqueline LACROIX demande quelles seront les conséquences du refus de signer. Gilles BOURQUI et Christophe MATHEZ répondent aucune conséquence.

M. le Maire pense que cela peut être perçu par les autres communes de la station comme un élément de non solidarité. Sébastien BENOIT-GUYOD répond qu'on ne peut pas être solidaire tout le temps.

Gilles BOURQUI indique que cela correspond à une journée de travail à deux agents : c'est donc faisable au sein des services techniques.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il faut voir les répercussions par rapport à la Communauté de communes.

M. le Maire propose de reporter la question car sur certains mats il y a des panneaux de la commune, de la Communauté de communes et cela risque de ne pas être cohérent.

Sébastien BENOIT-GUYOD répond que la cohérence a un certain prix : on vient de baisser le montant des subventions et on nous propose de verser plus de 2000 € par an pour nettoyer des panneaux. Jean-Sébastien LACROIX rappelle qu'en 2010, il y avait la pose et l'entretien des panneaux pendant trois ans.

Annie BERTHET propose de négocier le prix.

M. le Maire pense qu'il faut savoir le fait que si la commune des Rousses ne donne pas suite au contrat d'entretien ne remet pas en cause le marché global.

Marcel PROST pense qu'il y aura une incidence sur le prix pour les autres communes.

Nicolas CLERC se demande si les autres communes ont bénéficié d'un bon prix grâce à la commune des Rousses.

Sandrine GRENIER indique que les communes pourront délibérer à nouveau si leur tarif est remis en cause.

Jean-Sébastien LACROIX propose d'en parler en bureau de Communauté de communes avant de se prononcer au conseil municipal.

M. le Maire propose de reporter cette question à la séance du mois de juin. Accord du conseil.

5. Marché à bons de commande de travaux : débroussaillage et entretien des murs des remparts du Fort des Rousses – Signature du marché

M. le Maire indique qu'un avis d'appel public à concurrence a été transmis à la publication le 3 mars 2014 dans le journal d'annonces légales La Voix du Jura, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site Internet de la Commune.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse et il est passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés.

Le montant annuel maximum sur 4 ans est de 30 000 € HT.

Les critères d'appréciation des offres étaient les suivants :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%

La date limite de réception des offres était fixée au 28 mars 2014 à 12h.

Deux candidats ont remis une offre :

- la Société VERTICAL Roland TUETEY à Chapelle des Bois (25) ;
- la SARL SCANDOLA SN de Baigneux Les Juifs (21).

Les membres de la commission d'appels d'offre se sont réunis de manière informelle pour l'ouverture des plis et suite à l'analyse des offres réalisée par le Directeur des Services Techniques, M. Jean-Pierre CUINET, M. le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante de la Société VERTICAL.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'on continue le débroussaillage au-dessus des remparts et propose d'augmenter la part des travaux sur la pierre. La commune a mis en route d'un dossier de mécénat. L'entreprise MARUZZI a tracé des points de repère à la peinture sur les murs des remparts pour faire son estimation de travaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec la Société VERTICAL.

Robert BONNEFOY demande si on a des devis pour faire l'entrée du Fort (consolidation du pont). M. le Maire répond que l'on a juste un devis.

Nicolas CLERC souhaite savoir qui se charge de l'éclairage de la piste de ski autour du Fort. M. le Maire répond que c'est de la compétence de la Communauté de Communes.

6. Adhésion 2014 au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme du Jura (C.A.U.E.)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre son adhésion en 2014, pour un montant de 200 €, au CAUE du Jura qui est intervenu en tant que conseil notamment pour des projets communaux (lotissement des Crêtets, ZA André Lizon, ...).

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de son adhésion du C.A.U.E. pour 2014.

7. Tirage au sort des jurés d'assises

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder au tirage au sort aléatoire à partir de la liste électorale de 9 noms afin d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises.

Peuvent seuls remplir les fonctions de juré les citoyens de l'un ou l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans, sachant lire et écrire en français, jouissant des droits politiques, civils et de famille, et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité énumérés par la loi.

Les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent également demander cette dispense.

Le conseil municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale des personnes suivantes :

- Claude LAMM
- Lucas CHEVALLIER GIROD
- Timothée LUCENET PERCHE
- Corine BOUVIER épouse MARILLIER
- Renée THIERY épouse MATHIOLY
- ISABELLE NAVARRO
- Corine GAY épouse PAGET BLANC
- Josépha TURPIN
- Colette LESCENE épouse ROSSI

8. Liste des marchés signés par M. le Maire

M. le Maire donne lecture les marchés et factures qu'il a signé depuis la dernière séance.

9. Questions et informations diverses

- Rapports des commissions

Commission information : Delphine GALLOIS présente le prochain « écho des michottes » bulletin municipal en cours d'élaboration et la nouvelle maquette des cartes de visite des élus.

Commission environnement: Jacqueline LACROIX souhaite mettre en place des jardins participatifs ou partagés dans des jardins abandonnés ou appartenant à la commune. Elle propose de mettre en place des équipes comprenant un jardinier, des enfants et quelques adultes. Elle aurait besoin d'un budget de 500 € et le soutien des services techniques pour retourner la terre. Cette initiative permettrait de créer une activité intergénérationnelle et sensibiliser les enfants au travail de la terre. Si le projet a de l'ampleur, il serait possible de les impliquer dans le fleurissement de la commune.

Alain DESPREZ indique que certaines communes ont mis en place ce type de projet comme à St Lupicin. Il propose de prendre contact avec ces communes pour savoir comment elles ont procédé et comment cela fonctionne et éviter des écueils.

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il sera difficile de mettre en place ce projet cette année. Il faut y réfléchir pour pouvoir commencer l'année prochaine.

Jacqueline LACROIX pense qu'on peut réaliser ce projet à petite échelle cette année et le développer l'année prochaine.

- Point sur les délégations extérieures

M. le Maire présente les délégations extérieures à la Communauté de Communes concernant les délégués des Rousses :

SMDT : Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station	Sébastien BENOIT-GUYOD et Claire CRETIN suppléante
SAEM SOGESTAR	Robert BONNEFOY – Jean-Sébastien LACROIX
Parc Naturel Régional du Haut-Jura	Titulaire : Bernard MAMET Suppléants : Marcel PROST – Jean-Sébastien LACROIX
Pays du Haut Jura	Bernard MAMET Président de la Communauté de Communes
Jura Nordique	Jean-Sébastien LACROIX – Claire CRETIN
CNAS	Bernard MAMET
SIDEC	Marcel PROST
SICTOM	Titulaires : Marcel PROST – Elisabeth BOUTERAON Suppléants : Robert BONNEFOY – Gilles BOURQUI

Au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses, Jean-Sébastien LACROIX a été élu Président. M. le Maire tenait à ce que la présidence soit confiée au délégué des Rousses car la commune est propriétaire du lac. Il a laissé sa place de Président car il ne souhaite pas cumuler les mandats.

Le C.C.A.S. se met en place cette semaine.

- *Organisation du scrutin pour les élections européennes du 25 mai 2014*

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir s'inscrire pour la tenue du bureau de vote le 25 mai.

- *Journée de l'environnement*

Jean-Sébastien LACROIX rappelle que la journée de l'environnement a lieu samedi 17 mai : rendez-vous à 9 H à l'omnibus.

- *Chalet vente de fromages*

Christophe MATHEZ apporte des informations sur le chalet de vente de fromages qui va être agrandi et déplacé en face de la Mairie. Le permis de construire a été délivré en 2009 pour le garage, la dalle, le chalet et une rambarde de sécurité à l'arrière. Entre temps, le projet a évolué sur un projet plus grand. Au final, le permis de construire avait fait l'unanimité auprès des élus et il a été signé par le Maire pour la construction de trois bâtiments. Entre temps, la famille FONS a mis le projet d'agrandissement du chalet en stand-by et le permis accordé en 2009. Ce chalet avait été déplacé sur autorisation à gauche pour faire les travaux de la dalle. Or le permis de construire pour les 3 bâtiments a été retiré à la demande du préfet, ce qui a mis un terme au projet. En 2013 la famille a demandé l'agrandissement de son chalet par le biais d'une déclaration préalable qui a été accordée. Les travaux viennent de démarrer conformément à la déclaration préalable de 2013. Il a été proposé au pétitionnaire de déposer un permis de construire au lieu d'agrandir le chalet existant. Toutefois, le projet global de M. FONS est en cours de réflexion.

Jacqueline LACROIX souhaite savoir pourquoi le permis de construire a été refusé par le préfet. M. le Maire répond que cette question mérite une séance spécifique pour donner l'historique.

Concernant les travaux actuellement réalisés par M. FONS, Marcel PROST n'a rien à dire par rapport au permis de construire. En revanche, dans l'exécution, il est étonné qu'il y ait un mur en béton armé pour recevoir cet agrandissement car il estime que ce mur n'apparaît pas sur le dossier de déclaration préalable.

Christophe MATHEZ répond que ce n'est pas sa lecture du projet.

Christophe MATHEZ ajoute que le mur existe sur la déclaration préalable, mais il n'est pas coté. Cependant, il estime que la commune a accordé la déclaration préalable et donc que la commission aurait dû demander des précisions sur la hauteur de mur, ce qui n'a pas été fait.

Sandrine GRENIER remarque que le délai pour faire opposition est terminé aujourd'hui.

Christophe MATHEZ souhaite travailler avec la famille FONS pour que le projet futur aboutisse le plus vite possible et la famille FONS le souhaite aussi.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que si tout le monde est d'accord pour que le projet sorte il se réalisera, d'autant que le sous- préfet a annoncé qu'il ferait en sorte de tout faire pour que ce projet se concrétise. Il est navré qu'il y ait un trou en terre au milieu du village.

Christophe MATHEZ indique que ce qui a gêné les services de l'état c'était la place au centre du projet et l'architecture des bâtiments. Les services de l'état souhaitaient que les bâtiments créés ferment la rue.

Delphine GALLOIS pense que la commune doit faire en sorte que le projet voie le jour. M. le Maire répond que la commune est tributaire de l'initiative privée.

Le conseil municipal est unanime et souhaite que le projet aboutisse le plus vite possible et qu'il n'y ait plus de trou au milieu du village.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 19 juin à 20h30

Elections européennes le 25 mai

Transju'trail le dimanche 1^{er} juin.

Séance levée à 21h42
Le Secrétaire de séance,

Marcel PROST



Le Maire,

Bernard MAMET

